



DECLARATION LIMINAIRE CFDT

FSSSCT CSA R PREF SGCD 22 SEPT 25

Madame la présidente,

Cette Formation spécialisée se tient dans un contexte politique et budgétaire, source d'incertitude et d'inquiétude pour le pays et les agents publics.

Malgré ce contexte, **la CFDT** ne cesse de revendiquer un service public de qualité qui mérite un investissement à la hauteur des enjeux et des attentes des citoyens comme de celles des agents. Et **la CFDT** continue et continuera à défendre les agents du service public malmenés dans un contexte à fortes restrictions budgétaires qui pèsent lourdement sur leur quotidien professionnel comme personnel.

Dans un contexte inflationnaire sans précédent le gel du point d'indice a réduit et continue de réduire considérablement leur pouvoir d'achat : si cela concerne tous les agents, cette baisse est particulièrement sensible chez les agentes de catégorie C en situation monoparentale, les agents en situation de handicap et les agents en situation de divorce.

Cette situation ne peut plus durer et **la CFDT**, comme vous le savez, a réclamé l'ouverture de négociation salariale sans délai auprès du ministre de la Fonction Publique.

Pour les agents du ministère de l'Intérieur s'ajoutent à cette baisse du pouvoir d'achat un manque d'effectifs pérenne, une attractivité défailante, une augmentation de la charge de travail, une pression continue pour faire plus mieux, plus vite avec moins, et des réorganisations récurrentes qui ne cessent d'accentuer la perte de sens du travail et le travail empêché : en attestent d'ailleurs les difficultés de plus en plus prégnantes à pourvoir les postes dans les services les plus exposés.

Aussi, dans un tel contexte, le sujet de l'aide à la restauration est un sujet primordial pour les agents dont **la CFDT** a demandé sans succès l'inscription à l'ODJ de cette instance sans qu'on en comprenne les raisons.

Pourtant, nous remontent de plus en plus des préfectures des questions et incompréhensions : diminution de certains dispositifs d'aide au repas, absence d'information ou de concertation avec les représentants des personnels localement, absence de communication préalable auprès des agents et absence d'information et ou de concertation avec les représentants de cette FS de réseau.

Dans ces conditions, **la CFDT**, dans un souci de transparence dont se réclame le ministère dans la conduite du dialogue social, demande qu'une cartographie, département par département, dressant l'état des lieux des pratiques mises en œuvre localement soient effectuée et qu'un point complet sur le budget comme sur les difficultés financières actuelles rencontrées dans les préfecture/SGCD soit réalisé rapidement et présentés à cette instance.

Dans la continuité de notre demande et si des directives nationales ont été transmises en la matière aux SGCD, nous vous demandons d'en informer l'assemblée ici présente : l'accès à une restauration est en effet un des leviers permettant aux agents d'améliorer leur pouvoir d'achat et participe au maintien de leur bonne santé .

Par ailleurs, en cette rentrée 2025, le second sujet prégnant pour les agents est la mise en place du contrat de protection social complémentaire en santé : au 1^{er} janvier 2026, la PSC SANTE entrera en vigueur pour les agents employés et rémunérés par le MI, avec une participation employeur de 50% sur la cotisation des agents.

La CFDT porte une attention toute particulière sur l'information faite aux agents dans cette période préparatoire à sa mise en œuvre, notamment sur les conditions et les procédures que devront remplir les agents pour effectuer leur demande d'adhésion auprès de la MGP ou faire valoir une dispense d'adhésion auprès de l'administration.

La CFDT appelle votre attention sur la situation des familles avec enfants, qui pourraient avoir une cotisation trop lourde pour leur budget, notamment pour les plus bas salaires.

Pour **la CFDT**, il est indispensable, en cas de difficulté de ces familles, de leur apporter des solutions par un accompagnement social dédié afin de leur permettre de faire face à une charge qui ne serait pas soutenable économiquement.

Enfin, **la CFDT** avait demandé un retour d'expérience sur les conditions de travail dans les préfectures, sous-préfectures et SGCD durant les périodes de fortes chaleurs : aménagements de climatisation, horaires aménagés, déploiement du télétravail, mise en place de points d'eau, pose de stores, accompagnement spécifique des agents en situation de handicap ou malades etc...ainsi que de informations sur le nombre de malaise s'il y en a eu et leur prise en charge.

La CFDT regrette que sa demande d'inscription à l'ordre du jour de cette réunion de ce sujet n'ait pas été suivie d'effet et renouvelle formellement cette demande accompagnée d'un point sur les travaux en matière de modernisation énergétique bâtiminaire pour la prochaine réunion de la FSSSCT.

La CFDT vous remercie d'annexer cette déclaration préalable au PV de cette réunion.